

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 4 octobre 2018

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de l'Île d'Orléans, le mercredi 3 octobre 2018, à vingt heures, à la salle municipale de Sainte-Famille, I.O., endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de M. Harold Noël, préfet, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : Mmes Lina Labbé et Debbie Deslauriers, MM. Jean-Pierre Turcotte et Jean-Claude Pouliot et Mme Caroline Turgeon, en remplacement de M. Sylvain Bergeron.

Mme Chantale Cormier fait fonction de secrétaire.

M. Harold Noël, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte à vingt heures. Il souligne les 25 ans de vie municipale de M. Jean-Claude Pouliot et procède à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

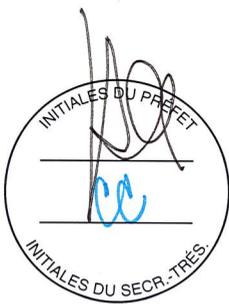
1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 12 septembre 2018
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 12 septembre 2018
5. Résolution de signature mandatant le préfet et la direction générale – Projet « Le défi de l'eau : l'Île d'Orléans se mobilise » dans le cadre du programme Territoires : Laboratoires d'innovations bioalimentaires du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)
6. Achat des pinces de désincarcération
7. Formation du Comité de suivi – Politique culturelle et patrimoniale
8. Renouvellement de l'entente paysages
9. Résolution mandatant le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal
10. Octroi d'un mandat à Morency société d'avocats – Dossier projet Huttopia
11. Changement de date – Séance d'adoption du budget de la MRC
12. Adoption des dépenses du mois de septembre 2018
13. Correspondance
14. Varia
15. Période de questions
16. Levée de la réunion

2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2018-10-99

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

3• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 12 septembre 2018



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Résolution 2018-10-100

Sur proposition de Mme Lina Labbé, appuyée par Mme Debbie Deslauriers il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 12 septembre 2018.

4• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 12 septembre 2018

2.2. Droit de veto du préfet – Lancement d'un appel d'offres (p. 3)

Il est en cours et les soumissions sont attendues le 11 octobre 2018 à 11h.

5• Résolution de signature mandatant le préfet et la direction générale – Projet « Le défi de l'eau : l'Île d'Orléans se mobilise » dans le cadre du programme Territoires : Laboratoires d'innovations bioalimentaires du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

La MRC avait répondu à un appel de projets du MAPAQ en soumettant le projet « Le défi de l'eau : L'Île d'Orléans se mobilise ». Sur 93 intentions de dépôt de projets soumis, le MAPAQ en a retenu 15, dont celui de l'Île. Parmi ceux-ci, 3 seront retenus et le projet complet doit être déposé d'ici le 2 novembre.

Résolution 2018-10-101

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** de mandater le préfet, M. Harold Noël et la directrice générale, Mme Chantale Cormier pour signer tout document relatif à cette demande.

6• Achat des pinces de désincarcération

Résolution 2018-10-102

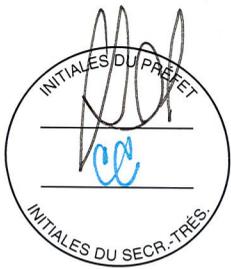
Attendu que la MRC a lancé, en juillet 2018, un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de pinces de désincarcération ;

Attendu que la MRC a reçu, dans le cadre de cet appel d'offres, les trois (3) soumissions suivantes aux prix ci-après indiqués (excluant les taxes applicables) :

L'Arsenal	26 840,00 \$
Aréofeu	33 088,82 \$
Boivin & Gauvin	37 548,16 \$

Attendu que L'Arsenal et Aréofeu ont soumis des équipements ne répondant pas aux spécifications techniques requises par la MRC dans ses documents d'appel d'offres ;

Attendu que la MRC avait cependant autorisé les soumissionnaires à proposer des équipements équivalents ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Attendu que la MRC a procédé à l'analyse de l'équivalence des équipements proposés ;

Attendu que la soumission déposée par L'Arsenal doit être déclarée non conforme notamment en raison du non-respect de certaines exigences techniques en lien avec la pompe à essence et la cisaille hydraulique ;

Attendu que la soumission déposée par Aréofeu doit être déclarée non conforme notamment en raison du non-respect des exigences techniques en lien avec la pompe à essence, la cisaille hydraulique, l'écarteur et le vérin ram télescopique ;

Attendu que la MRC considère que les équipements proposés par ces deux (2) soumissionnaires ne sont pas équivalents aux exigences posées par elle ;

Attendu que la soumission de Boivin & Gauvin est substantiellement conforme aux exigences de l'appel d'offres.

En conséquence, il est **proposé** par M Jean-Pierre Turcotte, **appuyé** par Mme Lina Labbé et **résolu à l'unanimité** :

- **DE REJETER** les soumissions déposées par L'Arsenal et Aréofeu puisqu'elles sont non conformes aux documents d'appel d'offres ;
- **D'OCTROYER** le contrat pour la fourniture de pinces de désincarcération à Boivin & Gauvin pour une somme de 37 548,16 \$ (excluant les taxes applicables), conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission du 28 août 2018 ;
- **QUE COPIE** de la présente résolution soit transmise à l'ensemble des soumissionnaires ayant déposé une soumission dans le cadre de cet appel d'offre.

7• Formation du Comité de suivi – Politique culturelle et patrimoniale

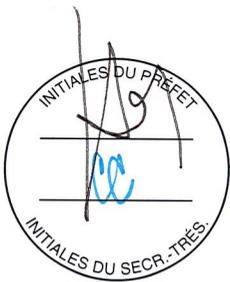
Nous avons rencontré la chargée de projet, Mélanie Germain, pour l'actualisation de la Politique culturelle et patrimoniale de la MRC. Il est proposé que le comité de suivi soit composé :

- Un maire, représentant la MRC ;
- Un professionnel du MCC ;
- Un représentant des artistes (BLEU) ;
- Un représentant des lieux culturels (RÉCI) ;
- Un représentant des bibliothèques ;
- Une professionnelle de la MRC.

8• Renouvellement de l'entente paysages

Résolution 2018-10-103

Attendu que la qualité, la préservation et la mise en valeur des paysages contribuent à définir l'identité et à assurer le développement économique, social et touristique des territoires de la région de la Capitale-Nationale ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Attendu la volonté de la MRC de L'Île-d'Orléans de contribuer au renouvellement de l'Entente régionale portant sur les paysages de la Capitale-Nationale 2019-2022 ;

Attendu que les partenaires et ministères participant à l'entente précédente ont confirmé leur intérêt à participer à une nouvelle entente 2019-2022 ;

Attendu les actions proposées dans le cadre du renouvellement de l'Entente 2019-2022, comprenant notamment la réalisation d'une étude sur la valeur économique des paysages, la mise en œuvre d'un plan de communication et un appel de projets ;

Sur proposition de Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** que :

- la MRC de L'Île-d'Orléans confirme sa contribution à la mise en œuvre de l'Entente régionale sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale 2019-2022, à raison de 15 000 \$ annuellement pour les années budgétaires 2019, 2020 et 2021 ;
- cette contribution de la MRC soit imputée à son Fonds de développement des territoires ;
- cette contribution soit conditionnelle à un engagement financier équivalent des autres MRC partenaires de l'Entente ;
- le préfet, Monsieur Harold Noël, soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC de L'Île-d'Orléans tout document relatif au renouvellement de l'Entente régionale portant sur les paysages de la Capitale-Nationale 2019-2022.

9• **Résolution mandant le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal**

Résolution 2018-10-104

Attendu que, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune MRC ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

Attendu que les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances ;

Attendu que l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le Conseil d'une MRC peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette MRC et au nom de celle-ci ;

Sur proposition de Mme Caroline Turgeon, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** que, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le Conseil de la MRC mandate le ministre des Finances pour recevoir et



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la MRC.

10• Octroi d'un mandat à Morency société d'avocats – Dossier projet Huttopia

Résolution 2018-10-105

Attendu que la MRC de l'Île d'Orléans agit à titre de codemandeur avec la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (dossier : 418882) en appui au projet d'Espaces de villégiatures Huttopia Inc. ;

Attendu qu'Espaces de villégiatures Huttopia Inc. sollicite une audition publique auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

Attendu qu'un groupe de citoyens regroupé sous l'appellation de « Propriétaires du secteur de l'Anse-Verte » souhaite également intervenir lors de cette audition publique ;

Attendu que la MRC de l'Île d'Orléans désire être dûment représentée à cette audition publique ;

En conséquence, il est **proposé** par Mme Debbie Deslauriers, **appuyé** par M. Jean-Pierre Turcotte et **résolu à l'unanimité** que la MRC de l'Île d'Orléans mandate la firme Morency société d'avocats S.E.N.R.L. pour la représenter lors de l'audition publique de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et pour la conseiller dans tous les aspects légaux relevant de ses compétences en lien avec le projet d'Espaces de villégiatures Huttopia Inc.

11• Changement de date – Séance d'adoption du budget de la MRC

La directrice mentionne que la date prévue du 21 novembre pour l'adoption du budget de la MRC au Calendrier des séances ordinaires est erronée, puisque l'adoption doit se faire le 4^{ième} mercredi du mois de novembre selon le Code municipal.

Résolution 2018-10-106

Sur proposition de Mme Lina Labbé, **appuyée** par Mme Caroline Turgeon, il est **résolu à l'unanimité** de modifier la date d'adoption du budget de la MRC prévue le 21 novembre pour celle du 28 novembre afin de respecter les obligations édictées par le Code municipal.

12• Adoption des dépenses du mois de septembre 2018

Résolution 2018-10-107

Sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de septembre 2018, lesquelles s'élèvent à 271 363,65 \$.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

13• Correspondance

Il n'y a aucune correspondance.

14• Varia

Aucun sujet n'est discuté.

15• Période de questions

Elle débute à 20h29 et se termine à 20h30.

12• Levée de la réunion

Résolution 2018-10-108

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition de** M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 20h31.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 7 novembre 2018 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille.

Chantale Cormier.

Chantale Cormier
Directrice générale

Harold Noël

Harold Noël
Préfet